

Mairie de CHANOS-CURSON

9 Rue de La République

26600 Chanos-Curson

Tél : 04 75 07 33 07 Fax : 04 75 07 32 99

Mail : secretariat.mairiechanoscurson@orange.fr

Site internet : www.mairie-chanoscurson.fr



DOCUMENT A CONSERVER



LE MEMENTO DES RISQUES

LES BONS REFLEXES



- Écouter la radio et suivre les consignes de sécurité



- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école, les enseignants s'occupent d'eux



- Ne pas téléphoner afin de libérer les lignes pour les services de secours



Accident impliquant des matières dangereuses :

- Rejoindre le bâtiment le plus proche et se confiner (fermer les portes et les fenêtres, arrêter la ventilation)



Numéros d'urgence :

Pompiers : 18 ou 112

SAMU : 15 ou 112

Police : 17 ou 112

Fréquences radio :

France Inter : 89.7

France Bleu : 87.9

Dans le cadre de l'élaboration du plan communal de sauvegarde, il convient de :

- Recenser les **personnes nécessitant une attention particulière** (personnes sous dialyse, personnes à mobilité réduite, personnes isolées...) afin de les prendre en charge de façon adaptée.

- Créer une **réserve communale de sécurité civile** constituée de riverains volontaires souhaitant aider la collectivité à prendre en charge les personnes sinistrées.

Si vous souhaitez faire partie de l'une de ces deux listes, je vous prie de prendre contact avec la mairie.

Des arrêtés de catastrophes naturelles ont été pris en novembre 2013 et octobre 2008 concernant des inondations, et des coulées de boue.

Pour en savoir plus :

Le site internet du ministère de l'Ecologie et du Développement durable sur les risques majeurs : www.prim.net

DOCUMENT A CONSERVER

Réalisé en 2014 par la société GERISK
11, rue de l'industrie 38500 VOIRON
04 72 53 53 40



MAIRIE DE CHANOS-CURSON

Information sur les RISQUES MAJEURS

LES BONS REFLEXES ...



Document d'Information Communal
sur les Risques Majeurs
- DICRIM -

EDITO

QUE SONT LES RISQUES MAJEURS ?

Les **risques majeurs** résultent d'événements potentiellement dangereux se produisant dans une zone où les enjeux humains, économiques et environnementaux peuvent être atteints.

Ils ont une très faible probabilité de survenir mais peuvent avoir des conséquences très graves.

Le mot du Maire

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

La sécurité des habitants de CHANOS-CURSON est l'une des préoccupations majeures de l'équipe municipale et de moi-même.

A cette fin, et conformément à la réglementation en vigueur, le présent document vous informe des risques majeurs identifiés et cartographiés à ce jour sur la commune, ainsi que des consignes de sécurité à connaître en cas d'événement.

Je vous demande de lire attentivement ce document, et de le conserver précieusement. En complément de ce travail d'information, la commune a élaboré un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) ayant pour objectif l'organisation, au niveau communal, des secours en cas d'événement.

Afin que nous puissions continuer à vivre ensemble en toute sécurité, je vous souhaite une bonne lecture, en espérant ne jamais avoir à mettre en pratique ce document.

Stéphane FOURNIER



RISQUE INDUSTRIEL

Un **risque industriel** majeur est un événement accidentel se produisant sur un site industriel et entraînant des conséquences immédiates graves pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens ou l'environnement.

Les conséquences d'un accident sur un site industriel sont regroupées sous trois typologies d'effets : thermique (incendie), mécanique (explosion) et toxique.

LE RISQUE SUR LA COMMUNE

La société CHEDDITE FRANCE est une installation classée soumise à autorisation préfectorale avec servitude d'utilité publique.

La commune de CHANOS-CURSON serait modérément impactée en ce qui concerne le risque de suppression lors d'une explosion. De plus, aucun bâti n'est présent dans la zone soumise à autorisation.

Toutefois, si un accident devait survenir, des mesures sont prises pour y faire face (Plan d'Opération Interne, moyens de secours internes, Plan Particulier d'Intervention en préfecture...).

LES BONS REFLEXES



Avant :

- Connaître le signal d'alerte



Signal d'alerte :



1min41 1min41 1min41



Signal de fin d'alerte :



30 secondes



Dès l'alerte, se confiner :

- Rejoindre le bâtiment le plus proche
- Rendre le local "étanche" (fermer fenêtres/portes, arrêter ventilation/climatisation)
- Suivre les consignes données par la radio
- Ne sortir qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation
- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école
- Sur ordre des autorités compétentes, évacuer le bâtiment
- Ne pas rentrer chez soi sans l'autorisation d'une personne agréée

A la fin de l'alerte : aérer le local de confinement



RISQUE NUCLEAIRE

Le **risque nucléaire** provient de la survenance éventuelle d'un accident, conduisant à un rejet d'éléments radioactifs à l'extérieur des conteneurs et enceintes prévus pour les contenir. Les accidents peuvent notamment survenir lors du transport de matières radioactives ou en cas de dysfonctionnement grave sur une installation nucléaire industrielle.

LE RISQUE SUR LA COMMUNE

Le risque radiologique ne constitue pas un risque majeur sur la commune, les centrales nucléaires de Saint-Alban, Cruas, Tricastin étant dans un rayon supérieur à 10 kms.

Le Département dispose d'une balise de surveillance située à la préfecture.

Sur décision de l'autorité d'Etat, la procédure de distribution préventive de pastilles d'iode aux administrés pourra donc être activée. Cette procédure sera appliquée par l'équipe municipale.

LES BONS REFLEXES

Avant :

- Connaître le signal d'alerte

Signal d'alerte :



1min41 1min41 1min41

Signal de fin d'alerte :



30 secondes

Dès l'alerte, se confiner :

- Rejoindre le bâtiment le plus proche et se mettre à l'abri
- Suivre les consignes données par la radio
- Ne sortir qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation
- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école
- Sur ordre des autorités compétentes, évacuer le bâtiment
- Ne pas rentrer chez soi sans l'autorisation d'une personne agréée

Après :

- Agir conformément aux consignes en matière de consommation de produits frais, d'administration éventuelle d'iode stable en cas d'irradiation ou de contamination

SOMMAIRE

L'édito

p 2

Les risques naturels sur la commune :

- Le risque d'inondation p 4
- Le risque de mouvement de terrain p 5
- Le risque de chute de neige p 6
- Le risque de tempête p 7

Les risques technologiques sur la commune :

- Le risque de transport de matières dangereuses p 8
- Le risque industriel p 10
- Le risque nucléaire p 11

Le mémento des risques

p 12





INONDATION

L'inondation est une submersion d'une zone habituellement hors d'eau.

LE RISQUE SUR LA COMMUNE

Sur la commune de Chanos-Curson, le principal cours d'eau susceptible de générer des crues importantes est la rivière VEAUNE.

La VEAUNE ne possède pas d'affluent mais une série de fossés et canaux traversant des terres agricoles et des ravines.

Les inondations concerneront principalement le village de CURSON, le secteur des MARCHIS et la zone d'activité des HAUCHES, notamment en cas de crue conséquente. Des routes pourront être coupées, notamment la RD532 et la RD67.

La commune est soumise à un plan de prévention des risques naturels concernant l'inondation. La cartographie de ce risque est disponible en mairie.

LES BONS REFLEXES

Dès l'alerte par la collectivité :

- Se mettre à l'abri (ne pas rester dans son véhicule)
- Mettre hors de l'eau le maximum de vos biens
- Installer vos mesures de protection temporaire (batardeaux)
- Faire une réserve d'eau potable et de produits alimentaires

Pendant l'inondation :

- Rester informé de la montée des eaux en écoutant la radio
- Couper l'électricité et le gaz
- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école
- Ne pas téléphoner (libérer les lignes pour les secours)

Après l'inondation :

- Ne pas s'aventurer dans une zone inondée
- Aérer et désinfecter les pièces de votre habitation
- Ne rétablir l'électricité que si l'installation est complètement sèche
- Chauffer dès que possible



DANGEREUSES

LE RISQUE DE TMD PAR VOIE ROUTIERE

Le risque d'accident de TMD par voie routière est dû à la présence de plusieurs axes routiers, notamment de la RD532, la RD67 et la RD259.

Cependant ce risque est difficilement localisable puisqu'un accident peut se produire sur toutes les routes de la commune.

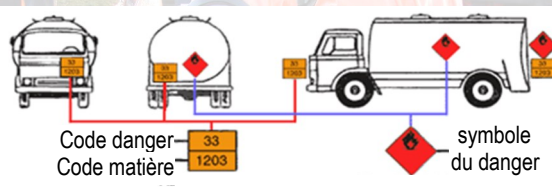
Un périmètre de sécurité de 150 à 200 m est mis en urgence par les pompiers.

En cas d'accident impliquant des matières dangereuses, il existe un dispositif TRANSAID permettant aux services d'urgence de bénéficier d'aide technique et matérielle.

LES BONS REFLEXES

Si vous êtes témoin d'un accident :

- Alerter les secours en précisant le code matière et le code danger



Dès l'alerte, se confiner :

- Rejoindre le bâtiment le plus proche
- Rendre le local "étanche" (fermer les fenêtres/portes, arrêter ventilation/climatisation)
- Suivre les consignes données par la radio
- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école
- Sur ordre des autorités compétentes, évacuer le bâtiment
- Ne pas rentrer chez soi sans l'autorisation d'une personne agréée

A la fin de l'alerte : aérer le local de confinement



TRANSPORT DE MATIERES

Le **risque de transport de matières dangereuses (TMD)** est consécutif à un accident se produisant lors du transport de ces matières par voie routière, ferroviaire, voie d'eau ou canalisation.

60 % des accidents de TMD concernent des liquides inflammables.

Trois types d'effets peuvent être associés : incendie, explosion et dégagement de nuages toxiques.



Véhicules transportant des produits explosifs facilement inflammables



Véhicules transportant des produits de nature à polluer les eaux



Véhicules transportant des matières dangereuses

LE RISQUE DE TMD PAR CANALISATION

Sur la commune, il existe une canalisation appartenant à la Société du Pipeline Sud-Européen (SPSE) transportant des hydrocarbures liquides. Chanos-Curson est également traversée par une canalisation de gaz, exploitée par la société GRT GAZ. Les tracés sont disponibles en mairie.

De manière commune à tous les réseaux de canalisation, les travaux exécutés dans l'emprise des ouvrages doivent faire l'objet d'une Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DICT) de la part des exécutants.



MOUVEMENT DE TERRAIN

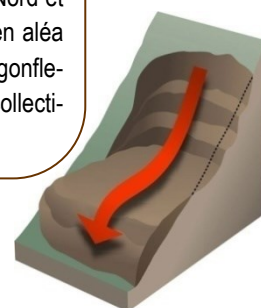
Les **mouvements de terrain** regroupent un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol, d'origine naturelle ou anthropique.

Les volumes en jeu sont compris entre quelques mètres cubes et quelques millions de mètres cubes. Les déplacements peuvent être lents (quelques millimètres par an) ou très rapides (quelques centaines de mètres par jour).

LE RISQUE SUR LA COMMUNE

La commune de CHANOS-CURSON est soumise à des mouvements de terrain non cartographiables et/ou difficilement localisables. Ces glissements de terrains pourraient avoir lieu après de forts épisodes pluvieux.

De plus, des bandes de la partie Nord et Est de la commune sont situées en aléa moyen concernant le retrait et le gonflement des argiles. Le reste de la collectivité est classé en aléa faible.



L'aléa glissement de terrain

LES BONS REFLEXES



Dès les premiers signes :

- Évacuer les bâtiments
- Fuir latéralement la zone dangereuse
- Gagner au plus vite les hauteurs les plus proches
- Ne pas revenir sur ses pas
- Écouter la radio
- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école
- Éviter de téléphoner

Après :

- Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé
- Ne pas s'approcher de la zone du sinistre
- Respecter les consignes de retour à la normale



LES CHUTES DE NEIGE

Deux paramètres caractérisent les **chutes de neige** : la hauteur cumulée et l'intensité de la chute de neige (50 cm de neige tombée en 12 ou 48 heures ne produisent pas le même résultat).

Effondrement de toitures, destructions des réseaux téléphoniques et électriques et routes coupées sont les principales conséquences de ce type de risque.

Les particuliers doivent prendre les précautions nécessaires afin de déneiger devant chez eux (**raclage/salage**). Il est fortement recommandé d'équiper les véhicules de pneus-neige en hiver et d'avoir dans le coffre des chaînes, une petite pelle, une lampe frontale et des gants.



LES BONS REFLEXES

Dès l'annonce de la chute de neige :

- Ne pas garer les véhicules sur les voies de circulation afin de faciliter le passage des engins de déneigement et des véhicules des services de secours
- Prévoir un stock de nourriture et d'eau afin d'être autonome pendant 2 jours

Pendant :

- Se déplacer le moins possible et rester à l'abri
- Éviter de prendre son véhicule
- Ne pas monter sur le toit pour le dégager
- Écouter la radio, les bulletins météo

Après :

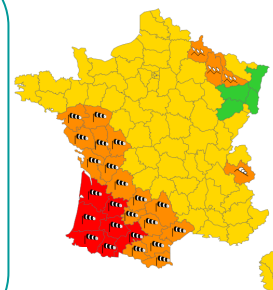
- Réparer ce qui peut l'être sommairement (toiture,...)
- Couper les branches et les arbres qui menacent de s'abattre
- Faire attention aux fils électriques et téléphoniques tombés, **ne pas les toucher**

LES TEMPÊTES

On parle de **tempête** lorsque la vitesse du vent est supérieure à 89km/h.

Le danger est principalement lié aux projectiles dangereux (tuiles, tôles, bacs à fleurs...).

Météo-France diffuse aux autorités et au grand public **des cartes de vigilance** qui sont complétées par des bulletins de suivi en cas de vigilance orange (niveau 3) ou rouge (niveau 4). Les données sont accessibles sur le site suivant : www.meteofrance.com



	Pas de vigilance particulière
	Phénomènes habituels dans la région, mais occasionnellement dangereux
	Vigilance accrue nécessaire car phénomènes dangereux d'intensité inhabituelle prévus
	Vigilance absolue obligatoire car phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle prévus

LES BONS REFLEXES

Dès l'alerte :

- Se déplacer le moins possible
- Rentrer à l'intérieur les objets pouvant être emportés
- Gagner un abri en dur
- Fermer les portes et les volets

Pendant :

- Rester à l'abri
- Ne pas prendre son véhicule
- Écouter la radio

Après :

- Réparer ce qui peut l'être sommairement (toiture, ...)
- Couper les branches et les arbres qui menacent de s'abattre
- Faire attention aux fils électriques et téléphoniques tombés, **ne pas les toucher**